

---

Adresse du conseil général de la commune d'Angers (Maine-et-Loire) félicitant la Convention sur son énergie dans les journées des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune d'Angers (Maine-et-Loire) félicitant la Convention sur son énergie dans les journées des 9 et 10 thermidor, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 151-152;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22716\\_t1\\_0151\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22716_t1_0151_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

de la liberté préside cette auguste assemblée, qu'il en est l'âme, que tôt ou tard leurs manœuvres perfides seroient déjouées; elles le sont en effet et vingt-quatre heures vous ont suffi pour faire arrêter, juger et punir cette horde de conjurés. Pères de la patrie, vous la sauvés encore une fois des mains parricides qui alloient la déchirer. Puisse ce grand exemple de justice nationale en imposer à ceux qui seroient tentés de les imiter; que chaque citoyen se pénétre bien de cette grande maxime, consacrée dans l'immortelle déclaration des droits : « Que tout individu qui usurperoit la souveraine puissance, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ».

Voilà le vœu qu'exprime en ce moment, dans le sanctuaire des loix, la fidèle et incorruptible commune de Mont-Marat, ci-devant Montmartre.

Vive la République ! Vive la représentation nationale !

## 57

La société populaire d'Arnay-sur-Arroux (1) offre à la patrie 9 marcs 2 onces et demie d'argent, et 5 onces 4 gros 38 grains d'or, montant de différens meubles de luxe dont ils se sont dépouillés par pur patriotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

## 58

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) annonce à la Convention nationale son arrivée à Bordeaux; il promet de donner dans quelque temps des détails sur la situation politique de cette commune. Il transmet en même temps les détails d'une fête qui a eu lieu dans une petite commune où il s'est rendu : cette fête, en l'honneur du vaisseau *Le Vengeur*, a été célébrée avec la majesté simple d'un peuple libre. Les citoyens et citoyennes se sont rendus au temple de l'Être suprême, y ont juré de venger contre l'infâme Anglais la mort de nos frères morts sur le vaisseau *Le Vengeur*. Le récit que le représentant du peuple a fait à la société populaire de Bordeaux, de ce qu'il avoit vu dans cette petite commune, a produit dans l'âme des républicains présents un effet tel, qu'un grand nombre se dispose à voler sur la Tamise.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) Ci-devant Arnay-le-Duc, Côte-d'Or.

(2) P.-V., XLIII, 25. B<sup>n</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) P.-V., XLIII, 25. B<sup>n</sup>, 23 therm. Le *Bulletin* précise : une petite commune, au bas de la rivière de Bordeaux, appelée Lormont.

## 59

Le conseil général de la commune d'Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire, dans une adresse en date du 14 courant, félicite la Convention nationale sur son énergie dans les journées mémorables des 9 et 10 thermidor, voue à l'infâmie la mémoire de Robespierre et complices, invite la représentation nationale à rester à son poste, et remercie, au nom du peuple, les sections de Paris de leur courage et de leur fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Angers, 14 therm. II] (2)

Représentans,

Il étoit donc arrêté que l'aurore de la plus belle République du monde auroit continuellement à combattre des Cromwels, des La Fayette (*sic*), des Bailly et consort ! Il étoit donc dit que sa marche révolutionnaire seroit sans cesse entravée par les plus vils scélérats !

Législateurs, que tant de perversité n'abatte pas votre courage ! Les hommes, quelque soit leur génie, quelque soit leur réputation, n'enchaîneront jamais que de vils esclaves : les hommes libres les admireront tant qu'ils ne travailleront que pour le bien de leurs semblables. Tant que Robespierre et ses complices ont travaillé pour la révolution, nous les avons vu avec satisfaction siéger parmi nos braves Montagnards; mais lorsque le masque de l'hipocrisie fut tombé, que nous avons vu qu'ils n'étoient que des traîtres, qu'ils avoient voulu nous donner des fers, que leur tête scélérate avoit payé leur criminelle audace, alors, représentans, nous nous sommes écriés, pleins d'un saint entousiasme : Vive la République une et indivisible, vive la Convention !

Législateurs, tant qu'il restera des tyrans en Europe, vous ne pouvez quitter votre poste; il faut que la tête du dernier vienne se confondre avec celles de tous ces ennemis du genre humain.

C'est là que vous devez voir le terme de vos travaux; c'est là le but glorieux auquel doivent aspirer les fondateurs du bonheur de tous les Français, qui, comme vous, ne cessent de s'écrier : vivent les braves sections de Paris, vive la Convention, et vive la République une et indivisible !

BERGER (*mairie*), HÉBERT (*off. mun.*), LEFAUR (*notable*), J.A. BARILLER (*off. mun.*), CHESNEAU, J. CONSTANTIN (*off. mun.*), BONIFACE (*suppl<sup>l</sup> de l'agent nat.*), ROUSSEL (*notable*), J. GOUBAUT (*notable*), CHEVREUL (*notable*), FILLON (*[titre illisible]*), J<sup>n</sup> FARRAN (*off. mun.*), DALIVOU (*notable*), A. PAPIAUD (*notable*), J. CONFLARD (*notable*), BOBAN (*notable*), MAREAU (*notable*), SINVAL (*off.*

(1) P.-V., XLIII, 26. Mentionné par B<sup>n</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 312, pl. 1242, p. 13.

*mun.*), MORON (*notable*), BONSERGENT (*notable*), AYNES P<sup>re</sup> (*off. mun.*), D. GRILLE (*off. mun.*), J. FOLLENFANT (*off. mun.*) [et 3 signatures illisibles].

## 60

La commune de Courtecon, district de Laon, département de l'Aisne, instruit la Convention qu'elle a trouvé dans la caisse de sa ci-devant fabrique 300 liv. en numéraire, qu'elle a versées dans la caisse du district; elle félicite la Convention nationale de son énergie et de son triomphe sur les conspirateurs; elle lui jure, de nouveau, respect, amour et fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les off. mun. membres du conseil g<sup>ral</sup> de Courtecon, à la Conv.; Courtecon, 26 mess. II*] (2)

Représentans du peuple,

En vérifiant les comptes de notre ci-devant fabrique, nous avons trouvé dans sa caisse une somme de 300 liv. en numéraire. Nous venons de la verser dans celle de notre district. Défendez la circulation de ce métaux de la France, retraçant celle du despotisme et de la monarchie. Qu'il soit remplacé par la monnaie républicaine. Qu'elle seule ait cour[s].

Nous applaudissons de tout notre cœur aux travaux de la brave montagne. Nous vouons à l'exécration tous les s[c]élérats qui ont attenté à la représentation nationale et à la vie de nos représentans les plus purs.

Continuez, et que le résultat de vos veille[s] soit le bonheur de la France. Nos félicitations, notre reconnaissance sera celle de nos enfans, seront votre récompense.

CUVILLIER (*maire*), LE CLERE (*notable*), Pierre JOSSEAUX (*notable*), LE CLERE (*off. mun.*), JOSSEAUX (*notable*), DARDENNE (*off. mun.*), P. MEAUX (*agent nat.*), CAVREUX (*notable*).

## 61

La société populaire d'Aubenas, département de l'Ardèche, offre à la patrie 2 879 liv. 15 s. en assignats, et 120 liv. 8 s. en monnaie d'or et d'argent, pour être employées à l'armement d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Aubenas, 2 therm. II*] (4)

Législateurs,

Chaque décret que vous rendez est bientôt justifié par des succès. En organisant le gou-

vernement révolutionnaire vous avez glacé d'effroi l'âme des conspirateurs et sauvé la patrie. En portant une loi de plus contre les féroces Anglais, vous avez accéléré le triomphe de la liberté; vous avez pressenti le vœu de tous les Français. Déjà, elle a reçu sa sanction dans les plaines de Fleurus : elle a doublé le courage de nos braves bataillons; il est tems d'ajouter à leur énergie les moyens de se développer plus utilement encore. Que le fer exterminateur poursuive dans ses barbares foyers ce peuple perfide qui a érigé en système la corruption et l'assassinat. Que la mer, trop longtemps le théâtre de ses forfaits, ne présente, depuis nos ports jusques à la Tamise, que l'image d'une ville et le spectacle de cent volcans. Vengez la France qu'il cherche à déchirer ! Vengez l'univers entier de l'insolence et de l'immoralité d'un gouvernement oppresseur qui n'a eu de la liberté que l'orgueil de la faire servir à enchaîner les autres nations. Tous les Français se réunissent pour vous demander vengeance. Une portion de leur fortune destinée à un armement sera, de tous les sacrifices commandés par la liberté, le plus doux et le moins pénible qu'ils auront fait. Nous venons d'arrêter dans ces vues une contribution volontaire dans notre sein; et malgré la foiblesse de nos ressources, au milieu des besoins de tout genre qui nous assiègent, nous vous envoyons la somme de 2 879 liv 15 s. en assignats et 120 liv 8 s. en argent ou numéraire. Ne pouvant lancer de nos mains la foudre sur ces barbares insulaires, nous nous féliciterons au moins d'avoir concouru à la préparer. Vive la république ! (1).

## 62

Le citoyen Daleyrac, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, de la commune de La Montagne, ci-devant Saint-Pierreville, département de l'Ardèche, offre à la patrie la somme de 100 liv. pour les frais de la guerre, son âge et ses infirmités ne lui permettant pas d'y prendre part d'une manière plus active.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

*Extrait des registres des délibérations de la municipalité de La Montagne, district de Coiron* (3).

Séance publique du 25 mess. II. Présents : Salin, Batailh, Reymondon fils, Tinlaud-Rochevive, Bertaud, officiers municipaux, Meyniac, agent national provisoire, et Moyères, secrét[aire]-greffier.

Un membre ayant remis sur le bureau un paquet adressé à la municipalité qui contenoit une somme de 100 liv. en assignats, et une lettre du citoyen D'Aleyrac, ancien lieutenant-colonel

(1) P.-V., XLIII, 26.

(2) C 312, pl. 1242, p. 57. B<sup>m</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) P.-V., XLIII, 26. B<sup>m</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(4) C 315, pl. 1260, p. 36.

(1) Collationné à l'original Meynier (*présid.*), Dumas (*secrét.*), Vidal (*secrét.*).

(2) P.-V., XLIII, 26.

(3) C 311, pl. 1233, p. 24; B<sup>m</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).